

SECTEURS D'INTERVENTION

Social : Association, fédération, réseaux.

Médico-social : IME, ESAT, FAM, FOC, MAS, SESSAD, EHPAD, Maison de retraite.

Sanitaire : CHU, CH, CRRF, privé/public.

Autres : Secteur pénitentiaire, chef d'entreprise, libéral.

PUBLICS

- Enfants, adolescents et adultes.

- Déficiences intellectuelles, métaboliques, respiratoires, immunitaires, cardio-vasculaires, neuromotrices ou sensorielles.

- Maladies mentales, troubles du comportement ou de la conduite.

- Vieillesse.

- Difficultés sociales.

LABORATOIRES

Laboratoire Conduites Addictives, Performance et Santé : www.performance-sante.fr

Laboratoire Santé, Education et Situation de Handicap www.santesih.com

Muscle et Pathologies - INSERM ERI 25 : www.univ-montp1.fr/recherche/unites_de_recherche/muscle_et_pathologies_inserm_eri_25

Laboratoire Efficience et Déficience Motrice www.edm.univ-montp1.fr

LES RÉSEAUX EN APA

SFP-APA : Société Française des Professionnels en APA : www.sfp-apa.fr

AFAPA : Association Francophone en APA

EUFAPA : European Federation in APA

IFAPA : International Federation of APA

Site sur les APA : www.apa-santé.fr

LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES (APA)

Le terme APA est né au Québec en 1970. En France, la formation universitaire STAPS APA s'est développée à partir des années 1980, et la mention APA apparaîtra dans l'intitulé du diplôme en 1999. Encadrées par l'enseignant en APA (EAPA), les APA regroupent l'ensemble des Activités Physiques et Sportives, adaptées aux capacités de la personne. Elles sont dispensées auprès des personnes en situation de handicap, et/ou vieillissantes, atteintes de maladie chronique, ou en difficulté sociale, à des fins de prévention, de rééducation, de réadaptation, de réhabilitation, de réinsertion, d'éducation et/ou de participation sociale.



Activités Physiques Adaptées & Santé

La formation

UFR STAPS
700 av du Pic Saint-Loup
34090 MONTPELLIER
Tél : 04 67 41 57 00
Fax : 04 67 41 57 08
www.univ-montp1.fr

Licence

Master

Doctorat

LA FORMATION EN ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES & SANTÉ

Licence, Master et Doctorat

LICENCE

Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S)

OBJECTIFS

La formation en APA-S qualifie les enseignants en APA (EAPA) qui interviendront dans les secteurs du sanitaire, du médico-social, et du social. Elle vise l'acquisition de compétences liées à la connaissance des concepts de handicap et de déficience, des déterminants bio-psycho-sociaux de populations aux besoins spécifiques, des traitements pédagogiques des activités physiques et sportives (APS) adaptées à ces populations.

L'étudiant diplômé sera en capacité de définir et d'animer un projet pédagogique en APA, de partager un projet de réhabilitation, et d'éduquer les populations aux besoins spécifiques aux bienfaits de l'exercice physique.

LA FORMATION

La **Licence 1**, premier palier de formation commune et d'orientation, s'organise autour de connaissances générales (anatomie, physiologie, psychologie,...), de maîtrise d'APS, et d'orientation professionnelle.

Licence 2 et Licence 3.

Semestre 3, l'étudiant choisit une mention (APA-S). Les enseignements scientifiques et méthodologiques forment le tronc commun. Les enseignements de spécialités sportives sont approfondis, et les enseignements de la mention APA (déficiences sensori-motrices, intellectuelles, respiratoires, vieillissement, le projet éducatif en APA, réseaux de professionnalisation, ...) et les stages prennent une part croissante.

CRITÈRES D'ADMISSION

Baccalauréat (toutes filières, générales et professionnelles) ou titre équivalent.

MASTER

Réhabilitation par les
Activités Physiques Adaptées (RAPA)

OBJECTIFS

Le parcours de formation professionnelle en ingénierie de Réhabilitation par les Activités Physiques Adaptées (RAPA) est destiné à qualifier les futurs cadres en Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) dans les secteurs spécialisés (médicaux, médico-sociaux ou socio-éducatifs), dans les structures de services aux personnes ou réseaux de santé.

A la fin de sa formation, l'étudiant(e) diplômé(e) est capable d'intervenir aux niveaux de la conception, l'évaluation et le suivi de projets et programmes en APA auprès de publics à besoins spécifiques. Son statut : coordinateur, chef de projet et/ou de chef de service. Sa fonction: diriger le secteur des APA au sein d'une institution spécialisée (organisme privé, public, associatif ou fédéral) voire manager une équipe d'enseignants en APAS ou pluridisciplinaire.

LA FORMATION

Master 1

L'année de Master 1 est une année de préparation du projet professionnel de l'étudiant : appropriation de la méthode PEC (construction du portefeuille d'expériences et de compétences) et travail personnel de l'étudiant. Le projet professionnel permet à l'étudiant d'anticiper sur une future insertion professionnelle réussie et sert à la sélection en Master 2 RAPA.

Master 2

Il se compose d'un tronc commun et des Unités d'Enseignement d'approfondissement qui concernent la pratique et les méthodologies d'intervention en APA, les interfaces entre la pratique et les théories scientifiques appliquées aux APA.

Il comprend 350 heures d'enseignement et 350 heures consacrées aux stages. Les enseignements sont groupés en sessions pour faciliter la mise en stage sur le territoire européen.

CRITÈRES D'ADMISSION

Master 1

- Titulaire d'une licence STAPS (parcours APA conseillé

mais non obligatoire) ou d'un diplôme admis en équivalence ou d'une équivalence par validation des acquis de l'expérience (VAE) donnée par la Commission ad hoc.

- L'admission en Master 1 n'est pas de droit et dépend de la qualité du dossier présenté par l'étudiant, dans la limite des places disponibles. L'expertise des dossiers est faite par la commission d'admission du département APA, composée des enseignants du département APA-S de l'UFR STAPS.

Master 2

- Diplôme de Master 1 IEAPS parcours RAPA, ou d'un diplôme admis en équivalence .

- L'admission à la 2ème année du Master RAPA n'est pas de droit avec l'obtention du M1 : une sélection sur dossier est organisée.

DOCTORAT

En Sciences et Techniques des
Activités Physiques et Sportives (Bac+8)

FORMATION

Les étudiants issus du Master professionnel RAPA peuvent poursuivre en 3ème cycle. L'accession aux études doctorales est fonction des résultats obtenus en Master, de l'accord d'un directeur de recherche, et généralement de l'obtention d'une bourse de recherche.

Quotas horaires des différentes formations						
	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Master 1	Master 2	Doctorat
Formation générale et pluridisciplinaire	220 h	180 h	140 h	180 h	120 h	100 h
Formation optionnelle et complémentaire	340 h	210 h	100 h	60 h		
Formation professionnelle aux APA	80 h	200 h	360 h	176 h	230 h	
Stage	30 h	80 h	150 h	200 h	350 h	1000 h